



# SAINT CYBARDEAUX INFORMATION



Le Galet



Confluence du Sauvage et de la Nouère (crue février 2026)

**Janvier – Février - Mars 2026**

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDUS

### Séance de conseil du 04 septembre 2025

#### **Présentation du projet du club de football**

Le président du club de football présente un projet de réfection de l'éclairage du stade municipal, pour un montant estimé à 5 100 € TTC. Il indique qu'une aide du FAFA (*Fond d'Aide au Football Amateur*) pourrait être sollicitée par la commune, à hauteur de 1 500 € à 2 600 €. En revanche, aucune subvention n'est possible pour la rénovation des vestiaires en raison de leur surface insuffisante.

Concernant une éventuelle participation financière du club, la question reste à étudier par le bureau, la situation financière demeurant fragile malgré une amélioration et environ 90 adhérents cette saison, (Seniors du FCSC plus le Groupement de Jeunes « Les Fins Bois »).

Les élus échangent ensuite sur ce projet et se montrent globalement favorables à la réfection de l'éclairage. Une délibération sera prochainement proposée afin d'en étudier les modalités de réalisation et de financement. La possibilité de geler la subvention annuelle du club pour contribuer à l'opération est également évoquée.

#### **Avis sur le projet de révision du zonage d'assainissement de la Communauté de Communes du Rouillacais**

Le conseil municipal examine le projet de révision du zonage d'assainissement transmis aux élus avec la convocation.

Lors de la lecture des documents, un Conseiller signale une incohérence sur le plan entre la date de création et la date de 1ère modification. Il est indiqué que cette anomalie sera signalée à la commission assainissement de la CdC du Rouillacais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité, sous réserve de la correction de cette erreur.

#### **Délibération concernant le dépôt d'un P.C. sur le village de Cougoussac**

Le conseil municipal examine le projet de construction d'une maison d'habitation porté par M. Thibault Rouffignac, en continuité du terrain familial et de l'exploitation agricole.

Malgré un avis favorable du conseil municipal en janvier 2025, le projet a été refusé par la DDT, le terrain n'étant pas situé en zone urbanisée dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration. Un permis de construire déposé en avril 2025 a également été refusé par la préfecture.

Le conseil municipal décide d'adopter une nouvelle délibération afin de réaffirmer son soutien au projet. Celle-ci est adoptée à l'unanimité et sera transmise à la DDT.

#### **Tarifs cantine et garderie 2025/2026**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire pour l'année 2024/2025. Plusieurs parents ayant exprimé leur mécontentement concernant le montant du dégrèvement des repas, actuellement fixé à 2,70 €, une révision est proposée.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter le montant du dégrèvement à 3,50 € par repas.

Il est précisé que les autres tarifs restent inchangés : forfait mensuel de cantine à 55 €, repas occasionnel à 6 €, (Les étudiants stagiaires bénéficient de repas gratuits). Tarifs de la garderie : 2,40 € le matin ou le soir et 3,60 € la journée (Les horaires de la garderie demeurent fixés de 7h30 à 8h20 et de 16h40 à 18h30).

#### **Tarifs transport scolaire 2025/2026**

Les tarifs du transport scolaire de l'année passée sont rappelés. Une augmentation de 5 % est proposée, puis une hausse forfaitaire de 0,50 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de geler les tarifs du transport scolaire.

#### **Remarques concernant les impayés**

Par ailleurs, le conseil municipal prend connaissance du montant des impayés. Il est convenu de calculer leur part par rapport à la recette globale afin d'en apprécier l'importance. La proposition d'adresser un courrier aux familles concernées est évoquée, mais il est rappelé que la trésorerie de Cognac assure déjà les démarches de recouvrement.

Plusieurs élus soulignent par ailleurs qu'un refus d'accès à la cantine pour les enfants en raison d'impayés serait juridiquement contestable.

### **Achat tables pour la cantine et la classe de maternelle**

M. l'Adjoint aux bâtiments présente deux devis pour le remplacement des tables du restaurant scolaire, devenues vieillissantes, ainsi que pour l'acquisition de tables et chaises destinées à la classe maternelle afin d'accueillir les TPS : WESCO (2 997,49 € TTC) et VAD (2 214,86 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis le moins onéreux, celui de la société VAD.

### **Vente de bois de chauffage**

La commune met en vente un lot de 16 m<sup>3</sup> de bois provenant notamment de l'élagage des bordures de route. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix à 25 € le m<sup>3</sup> et de vendre le lot complet pour un montant total de 400 €.

### **Référent laïcité**

Le conseil municipal est invité à désigner un référent laïcité, conformément à la demande du préfet.

En raison de l'absence de certains élus, la candidature de M. Frédéric Bourinet est proposée. Celui-ci accepte la fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette désignation à l'unanimité. Il est précisé que les modalités d'intervention du référent seront définies ultérieurement.

### **Etude lave-vaisselle cantine et salle-polyvalente**

Les agents de la cantine signalent plusieurs dysfonctionnements du lave-vaisselle actuellement en service, rendant son remplacement nécessaire.

Deux devis sont présentés : l'entreprise Cuisson & Réfrigération (3 341,98 € HT) et l'entreprise Clim & Froid (2 484,95 € TTC après révision du devis).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis le moins onéreux, celui de la société Clim & Froid.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Clim & Froid pour l'installation d'un lave-vaisselle dans la salle polyvalente, d'un montant de 5 625,70 € HT.

M. l'Adjoint aux bâtiments indique que, bien que la demande soit récurrente, la cuisine actuelle est trop exiguë pour accueillir cet équipement sans réaménagement. Il évoque la possibilité d'agrandir la petite cuisine attenante au bar et d'y installer le lave-vaisselle, avec la création d'un passage permettant de séparer les circuits du sale et du propre.

Au cours des échanges, un Conseiller suggère de limiter les travaux et évoque l'éventualité pour la commune d'acquérir la maison mitoyenne appartenant à M. Tarrade, récemment décédé. Monsieur le Maire précise que les héritières seraient disposées à vendre en priorité à la commune. Une réflexion est engagée sur la possibilité d'exercer un droit de préemption, ce qui pourrait à terme permettre l'agrandissement de la salle polyvalente, notamment de la cuisine et des sanitaires.

### **Réflexion sécurité les Petits-Champs, carrefour du cimetière + installation poubelles**

#### **Retrait des coussins berlinois aux Petits-Champs**

Un conseiller signale l'état de dégradation avancée des coussins berlinois aux Petits-Champs, devenus dangereux pour les usagers. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à leur retrait. Monsieur le Maire indique qu'il en informera également la commune de Rouillac.

#### **Sécurité routière au carrefour du cimetière**

Plusieurs manquements au code de la route sont constatés à ce carrefour (non-respect du stop et du cédez-le-passage, visibilité réduite). Afin d'améliorer la sécurité, le conseil municipal décide à l'unanimité d'installer un panneau « STOP » rue Boutineau. Un arrêté municipal sera pris et l'équipe technique procédera à son installation.

#### **Gestion des déchets sur l'aire de pique-nique des Rochereaux et au stade**

La demande d'installation de poubelles est évoquée. Compte tenu des problèmes de propreté rencontrés par le passé, le conseil municipal décide à l'unanimité de privilégier une action de sensibilisation, avec la mise en place de panneaux invitant les usagers à repartir avec leurs déchets.

### **Bâtiments**

#### **Travaux de couverture – salle polyvalente et vestiaires du stade**

Le conseil municipal examine les devis relatifs à la réfection de la toiture de la cuisine de la salle polyvalente et des vestiaires du stade, comprenant une phase de désamiantage. Le devis de l'entreprise IEB (16 550 € HT) est retenu pour le désamiantage. Pour la pose du bac acier isolé, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Thomas Jarnac (14 366 € HT). Les travaux sont prévus au printemps prochain.

#### **Réfection des vitraux de l'église**

Deux devis de l'Atelier Pinto sont présentés. Le conseil municipal décide de retenir celui relatif à la réfection du vitrail de la façade pour un montant de 5 169 € HT. Par ailleurs, une tuile endommagée sur la toiture de l'église est signalée.

#### **Étude d'aménagement de la place Amiaud**

Plusieurs devis sont présentés pour la fermeture de la zone enherbée de la place Amiaud. Aucune dégradation particulière n'ayant été constatée, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

### **Remplacement des pavés lumineux à la salle polyvalente**

Le remplacement des 31 pavés lumineux par des dalles LED est envisagé, les anciens néons n'étant plus fabriqués. Le conseil municipal donne son accord de principe, sous réserve de la réactualisation du devis de l'entreprise Techproelec.

### **Peinture des WC publics et du monument aux morts**

Un devis de la société SARL 22 MG Peinture est présenté pour la remise en peinture de la façade des WC publics (1 613 € HT) et le nettoyage et la peinture du monument aux morts (1 480 € HT). Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité et autorise le maire à le signer. Une subvention de l'ONAC pourra être sollicitée pour le monument.

### **Installation d'un portillon à l'école**

Un devis de la société La Métallerie, d'un montant de 2 023 € HT, est présenté pour la pose d'un portillon à deux vantaux à l'entrée de l'école, coté maternelle. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

### **Aménagement d'un vestiaire au stade et travaux à la salle polyvalente**

Afin d'aménager un troisième vestiaire destiné aux joueuses, un devis de la société SOS Gaz (941 € HT) est présenté pour l'installation d'un bloc de douche et le remplacement d'un WC à la salle polyvalente. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité et autorise le maire à le signer.

### **Voirie**

M. l'Adjoint à la voirie informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de voirie. Les travaux au lieu-dit Chez Proulaud devraient débuter courant septembre, suivis de ceux prévus à Sainte-Catherine. Une information aux administrés ainsi qu'un arrêté de voirie seront pris dès que les dates d'intervention seront fixées. Des travaux de moindre ampleur sont également programmés rue Boutineau et à Dauves.

### **Questions diverses**

#### **1. Visite de la sous-préfète**

Monsieur le Maire et son troisième adjoint ont rencontré Mme la sous-préfète le 28 juillet. L'entretien a été écourté en raison de l'incendie survenu à Montmoreau.

#### **2. Logement communal**

Le logement communal a été visité. Son état est jugé correct, mais la facture d'électricité du locataire est particulièrement élevée. Des travaux de mise aux normes du chauffage sont envisagés. Un devis sera demandé à un électricien et présenté lors d'un prochain conseil.

#### **3. Repas des aînés**

Initialement prévu en septembre, le repas des aînés est reporté en raison de l'indisponibilité de la salle. La date du 26 octobre est retenue, sous réserve de la disponibilité du traiteur. Des devis seront demandés, notamment au Relais des Îles à Vouharte et à Osmose à Bourg-Charente.

#### **4. Ralentisseur sur un chemin communal**

Un ralentisseur est signalé comme dangereux. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de le sécuriser par une signalisation adaptée.

#### **5. Jardinières sur le domaine public**

La présence de jardinières installées par un administré sur le trottoir est évoquée. Afin de régulariser la situation et compte tenu des problèmes de sécurité liés à leur déplacement, le conseil municipal décide d'adresser un courrier au propriétaire afin qu'il procède à leur retrait.

#### **6. Extension du garage Peugeot**

Le permis de construire pour l'extension du garage de M. Delage a été refusé en raison du classement du terrain en zone inondable. Monsieur le Maire doit prochainement rencontrer le directeur de la DDT afin d'évoquer ce dossier. Une étude liée à la gestion de l'eau pourrait être nécessaire.

## **Séance de conseil du 12 novembre 2025**

### **Avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de méthaniseur – Société HENEIS ENERGIES (Les Bouchauds)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'enregistrement déposée par la société HENEIS ENERGIES pour la création d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux. Une consultation du public est organisée en mairie du 2 au 31 octobre 2025.

Il rappelle que le conseil communautaire a émis un avis favorable assorti de réserves, notamment concernant les conditions d'accès au site afin de limiter les nuisances pour les riverains. Il précise également que le projet concerne exclusivement une unité de méthanisation végétale, contrairement à celle existante sur la commune de La Chapelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité, assorti de réserves relatives :

- au respect de la population riveraine,

- aux conditions d'accès routier,
- aux nuisances éventuelles, notamment olfactives.

### **3. Révision annuelle du montant des fermages 2025**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les parcelles communales louées en fermage :

- Mme Coline Brisson : 0 ha 37 a 92 ca
- EARL Rouffignac : 0 ha 71 a 30 ca

Conformément à l'arrêté ministériel du 23 juillet 2025 fixant l'évolution de l'indice national des fermages (+0,42 %), et au prix du quintal de blé fermage fixé à 26,83 €, les montants actualisés sont les suivants :

- Mme Coline Brisson : 55,89 €
- EARL Rouffignac : 95,65 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour des montants pour l'année 2025.

Concernant la parcelle actuellement exploitée par M. Michel Bouchet, plusieurs pistes sont évoquées : entretien par les services techniques, plantation d'arbres, location à un autre fermier ou aménagement d'une voie cyclable le long de la Nouère.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision sur la destination future de ce terrain.

### **4. Avis relatif à la demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) d'eau pour l'irrigation agricole – OUGC Cogest'eau**

Après examen des éléments transmis par la Préfecture, le conseil municipal souligne l'importance d'une gestion collective de la ressource en eau afin de concilier irrigation agricole, préservation de la ressource et solidarité territoriale.

Au regard des mesures prévues (économies d'eau, accompagnement des exploitants, suivi des prélèvements), le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation unique pluriannuelle d'irrigation agricole portée par l'OUGC Cogest'eau.

### **5. Achat de matériel informatique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer l'unité centrale d'un poste du secrétariat, le matériel actuel étant devenu obsolète et incompatible avec Windows 11.

Deux devis ont été sollicités :

- Charente Bureautique : 1 546,31 € TTC
- ATD16 : 930 € TTC

Il est précisé que l'installation et la main-d'œuvre sont comprises dans l'adhésion annuelle de la commune au service informatique mutualisé de l'ATD16.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'ATD16.

Par ailleurs, il est signalé que :

- le contrat de maintenance de l'imprimante de la mairie arrive à échéance en 2026,
- l'imprimante de l'école est vieillissante.

Il est envisagé de transférer l'imprimante de la mairie à l'école et d'acquérir une nouvelle imprimante pour la mairie. La question sera examinée lors d'une prochaine séance.

L'achat d'onduleurs est également envisagé afin de sécuriser les équipements informatiques.

### **6. Achat immobilier – Rue des Écoles**

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'un immeuble situé rue des Écoles, d'une surface d'environ 216 m<sup>2</sup>, pour un montant de 25 000 €.

Il précise que :

- la toiture est récente (moins de deux ans),
- l'installation électrique devra être remise aux normes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité ce projet d'acquisition.

Deux Conseillers souhaitent toutefois qu'une négociation soit engagée pour un prix de 20 000 €.

### **7. Étude de réseaux – futur lotissement « Broute Chèvres »**

Le conseil municipal examine le devis du bureau d'études BETG pour la réalisation de l'étude de réseaux du futur lotissement « Broute Chèvres », d'un montant de 1 740 € TTC.

Il est précisé que :

- un permis de lotir sera nécessaire,
- certaines études complémentaires devront être réalisées,
- le certificat d'urbanisme prévoit actuellement 4 lots.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

## **8. Transport scolaire – année 2026**

À 21 h 05, M. Truffandier quitte la séance et ne prend pas part à la délibération. Le quorum reste maintenu. Monsieur le Maire présente le devis relatif à la prestation du transport scolaire, identique à celui de l'année précédente.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## **9. Demande de subvention – École de football « Groupement des Fins Bois »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'école de football regroupant les clubs FC Genac-Marcillac-Gourville et FC Saint-Cybardeaux.

Le conseil municipal décide à la majorité d'attribuer une subvention de 200 €, sous réserve de la transmission :

- du bilan financier,
- de l'engagement républicain,
- du nombre de licenciés.

## **10. Éclairage du stade de football**

Monsieur le Maire rappelle la demande du club concernant la rénovation de l'éclairage du stade municipal avec un passage en LED.

La possibilité d'un financement via le dispositif FAFA (*Fond d'Aide au Football Amateur*) a été étudiée mais aucune aide ne peut finalement être mobilisée.

Les élus décident de se renseigner sur d'autres dispositifs de financement.

## **11. Travaux rue du Prieuré – Sainte-Catherine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux réalisés rue du Prieuré.

Certains riverains s'interrogent sur l'impact du trafic, notamment lié au passage d'engins agricoles. Le conseil municipal prévoit de se rendre sur place afin d'examiner la situation.

## **12. Demande d'un agent communal**

Monsieur le Maire présente la demande d'un agent souhaitant compléter son temps de travail (28 heures) par une activité annexe dans le secteur privé.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'absence de conflit d'intérêts avec la commune.

## **Questions diverses**

### **PLUi**

Rappel de l'enquête publique en cours jusqu'au 21 novembre. Permanence de la commission d'enquête le 14 novembre de 14 h à 17 h 30 en mairie.

### **Repas annuel avec les agents**

Le conseil municipal valide à la majorité le choix de l'Auberge des Fins Bois à Rouillac, pour un tarif de 37 € pour les élus et les accompagnants.

### **Plan Charente – mobilités douces à vélo**

Le conseil municipal émet un avis défavorable, la traversée du carrefour de la D939 étant jugée trop dangereuse sans aménagement spécifique.

### **Distribution des sacs jaunes et transparents**

A la demande de la CdC, c'est les élus de la communes qui assureront la permanence :

- mardi 2 décembre de 14 h à 18 h 30
- vendredi 19 décembre de 14 h à 19 h.

### **Distribution de "La Lorgnette"**

Le journal sera disponible à la Communauté de communes du Rouillacais à partir du 21 novembre pour distribution aux administrés.

### **Commission cimetièrre**

Réunion programmée le 22 novembre à 8 h 30, notamment pour les reprises de concessions.

### **Illuminations de Noël**

Installation des guirlandes lumineuses le 6 décembre au matin.

### **Salle polyvalente**

Mise à disposition gratuite accordée à l'association Ensemble en fête le 6 décembre dans le cadre du Téléthon.

### **Restos du Cœur**

Demande de mise à disposition d'un abri couvert pour un projet de camion itinérant d'aide alimentaire. Le conseil propose l'abri bus situé près de la place Amiaud.

### **Vestiaire du stade**

La porte du vestiaire visiteur ayant été endommagée lors d'un match, le conseil municipal décide de faire parvenir un avis de somme à payer (388 €) au responsable du dommage.

## **Séance de conseil du 26 février 2026**

### **1. Admission en non-valeur**

Le Conseil municipal a examiné une liste de créances communales demeurées impayées malgré les démarches de recouvrement engagées par le comptable public. L'admission en non-valeur permet d'apurer comptablement ces sommes sans éteindre juridiquement la dette. Le Conseil municipal a décidé d'admettre en non-valeur des créances pour un montant total de 1 074,25 €.

### **2. Créances éteintes**

Le comptable public a transmis un état de créances devenues irrécouvrables à la suite de décisions judiciaires. Le Conseil municipal a décidé d'inscrire ces sommes en **\*\*créances éteintes\*\*** pour un montant total de 6 753,42 €.

### **3. Renouvellement du contrat de dératissage**

Le contrat de dératissage des bâtiments communaux étant arrivé à échéance, il a été proposé de le renouveler afin de garantir la salubrité des locaux et prévenir tout risque sanitaire. Le Conseil municipal a approuvé le renouvellement du contrat avec la société GOURDON ET FILS SARL pour un montant annuel de 230 € HT (276 € TTC).

### **4. Achat d'un nouveau photocopieur**

Le photocopieur de l'école communale, ancien et fortement sollicité, engendre des frais d'entretien importants. Il a été décidé d'acquérir un nouveau photocopieur pour la mairie et de transférer l'actuel appareil de la mairie vers l'école. Le montant de l'acquisition s'élève à 3 290 € HT (3 948 € TTC).

### **5. Devis de marbrerie**

Suite à la réunion de la commission cimetièrre, la commune prévoit la reprise de cinq concessions au cimetière communal. Le Conseil municipal a validé le devis de la SARL RENON pour un montant de 3 980 € HT (4 776 € TTC).

### **6. Courriers des agents**

Le Conseil municipal a été informé de plusieurs courriers d'agents communaux :

Un agent a sollicité l'autorisation d'exercer une activité accessoire liée à la création et à la vente d'objets réalisés notamment par impression et gravure 3D ; aucune objection n'a été formulée.

Un agent du service technique a demandé à passer à temps complet au sein de la commune, mais cette demande ne peut être satisfaite actuellement faute de besoin.

Enfin, la démission d'un agent du service administratif a été acceptée, avec une fin de fonction fixée au 30 avril. Un recrutement sera lancé pour pourvoir le poste à mi-temps, avec une période de transition.

### **7. Formation des agents**

Le laboratoire du Département recommande que le responsable de la cantine suive des formations afin de renforcer la maîtrise des règles sanitaires. Deux formations sont envisagées : une formation sur la démarche HACCP et une formation relative à l'élaboration du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Une formation Certibiocide sera également organisée par la Communauté de communes.

Par ailleurs, des formations pour les agents techniques concernant l'utilisation de plates-formes élévatrices (PEMP) ont été évoquées. Le Conseil municipal souhaite toutefois comparer ces coûts avec ceux d'une intervention d'une entreprise spécialisée pour les travaux d'élagage.

### **8. Demandes de subventions**

Plusieurs demandes de subventions ont été examinées. Les demandes de certaines associations ont été refusées, notamment lorsque les projets relevaient d'une autre collectivité ou lorsque les dossiers étaient incomplets. En revanche, la commune a décidé de maintenir une participation de 45 € par enfant domicilié dans la commune pour les élèves scolarisés dans les établissements MFR de Cravans et MFR CFA Sud Charente.

### **9. Courriers d'administrés**

Plusieurs demandes d'habitants ont été présentées au Conseil municipal :

Une demande d'aide pour un séjour au ski organisé par le collège de Rouillac pourra être étudiée à réception d'un dossier complet.

Une demande d'installation de ralentisseurs sur la route de Rouillac, au secteur Sainte-Catherine, nécessitera une concertation avec le Département.

Enfin, une demande d'information concernant le raccordement aux réseaux d'un terrain a conduit à orienter les administrés vers la Communauté de communes, aucune aide communale n'étant prévue pour ce type de démarche.

## **10. Organisation des élections du 15 mars**

Le Conseil municipal a organisé les permanences du bureau de vote pour les élections prévues le dimanche 15 mars, avec une répartition des élus sur la journée.

## **11. Terrain au lieu-dit « Les Rochereaux »**

La commune a été informée de la mise en vente d'une parcelle située au lieu-dit Les Rochereaux, d'une superficie totale de 3 986 m<sup>2</sup>, la commune en propose éventuellement 10 000 €. Un acquéreur potentiel a déjà déposé un certificat d'urbanisme opérationnel ayant reçu un avis favorable.

## **12. Informations diverses**

Le Conseil municipal a été informé de l'arrêt programmé du réseau de télécommunications cuivre au 31 janvier 2027, dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Par ailleurs, une motion de soutien à la filière Cognac, transmise par l'Association des Maires de la Charente, pourra être signée par le Maire au nom de la commune.

# COMMUNIQUÉS MAIRIE

**Ouverture du secrétariat de mairie au public  
du mardi au vendredi de 14h à 17h30  
209 rue des Écoles -Le Bourg- 16 170 SAINT-CYBARDEAUX  
Tél : 05.45.21.75.08 - Nouveau mail : [mairie@stcybardeaux.fr](mailto:mairie@stcybardeaux.fr)**

**Site Internet : <https://stcybardeaux.fr>**

**Informations locales : Télécharger l'application **Intramuros** sur Tel. Portable**

## **← MODIFICATION TEMPORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :**

### **- AGENCE POSTALE et SECRETARIAT MAIRIE :**

**AGENCE POSTALE : RAPPEL DES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS  
du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h.**



En raison de formations, l'agence postale sera fermée au public :  
**le mardi 21 avril 2026**

## **← ETAT CIVIL :**

### **Naissances :**

**Albin, Claude, Patrick NOBLET** né le 12 janvier 2026 à Poitiers (86), de Mme. Laura, Jacqueline, Marcelle CADIER et de M. Laurent, Robert NOBLET, domiciliés à St Catherine.

**Roma SUZIGAN** née le 18 mars 2026 à St Michel (16), et  
**Ezio SUZIGAN** née) le 18 mars 2026 à St Michel (16) de Mme. Mahé MAZAN et de M. Léo SUZIGAN, domiciliés à Cougoussac.

*- Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents -*

### **Mariages :**

Mme. **Sofiia, Mykhailivna DZIUBYNKA** et M. **Marc-André BRUN**, le 03 janvier 2026 à la mairie de St Cybardeaux.

Mme. **Nathalie, Christine SEMIOT** et M. **Gilles, Jean-Claude DEDIEU**, le 07 mars 2026 à la mairie de St Cybardeaux.

*- Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux époux -*



## **Décès :**

Mme. **Hélène BRISSON** née CHATON, le 16 mars 2026 à Angoulême, veuve de M. Paul BRISSON, domiciliée à Plaisance.



Nous avons appris le décès de Mme **BEZIN Yolande**, qui a très longtemps habité sur la commune.

- - Sincères condoléances aux familles éprouvées -

## **← ELECTIONS MUNICIPALES du 15 MARS 2026:**

### **Les résultats sont les suivants :**

- nombre d'inscrits : 621
- nombre de votants : 312
- suffrages exprimés : 267
- bulletins blancs : 10
- bulletins nuls : 41

La liste « Au cœur de Saint Cybardeaux » est élue.

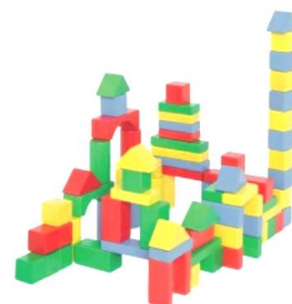
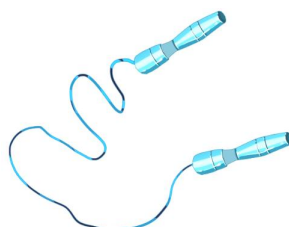
### **Le nouveau Conseil Municipal se compose comme suit :**

- M. Philippe BOISUMAULT, 59 ans, responsable achats
  - Mme. Magalie HAZEMAN, 51 ans, professeur des écoles
  - M. Jean-Marie GASCHET, 68 ans, retraité technicien B-E
  - Mme. Isabelle AUBINEAU, 44 ans, coordinatrice éducatrice protection enfant
  - M. Frédéric BOURINET, 57 ans, commercial
  - Mme. Camille FABRE, 47 ans, psychologue
  - M. Eric LAVOIX, 60 ans, employé territorial
  - Mme. Carine DELVAL, 47 ans, clerc de notaire
  - M. Gilles ROY, 68 ans, retraité agriculteur
  - Mme. Coline BRISSON, 30 ans, agricultrice
  - M. Jérémy LAVOIX, 34 ans, chargé d'affaires banque assurance
  - Mme. Ludivine DUCOURET, 27 ans, assistante de direction
  - M. Bastien TRUFFANDIER, 30 ans, animateur de soirée
  - Mme. Isabelle GASCHET, 40 ans, enseignante
  - M. Laurent NOBLET, 41 ans, viticulteur
- Suppléants :
- Mme. Anaïs MORINEAU, 34 ans, assistante maternelle
  - M. Thomas BESSON, 22 ans, agent technique

## **← INFORMATION ECOLE**

### **- des jeux, des jeux, des jeux ... , pour garderie et inter-classe**

Nous souhaiterions proposer plus de jeux à la garderie et dans la cour de récréation. Dans ce cadre nous sollicitons les familles à bien vouloir déposer les jeux de société ou autre dont vous n'avez plus l'utilité, les jeux de construction + les cordes à sauter, etc... Nous vous remercions par avance.



## ← **VANDALISME RÉCURRENT :**

Depuis quelques mois notre commune a été victime d'une recrudescence d'actes de vandalisme.

Outre le vol de fleurs justes plantées dans nos jardinières que nous qualifierions de purement stupide, ce qui nous inquiète le plus est que, à trois reprises des individus ont lancé des pierres sur le toit de la fontaine du Pont Reine, ce qui a engendré à chaque fois la casse de nombreuses tuiles spéciales.

Nous ne pouvons pas laisser de tels actes se reproduire.

**La municipalité a porté plainte à la gendarmerie.**

Nous tenons à rappeler que toute dégradation volontaire de biens publics expose leurs auteurs (et d'éventuels complices) à de lourdes sanctions pénales (fortes amendes), pouvant aller jusqu'à de possibles poursuites judiciaires (*Article 322-1 du code pénal*).

Nos fontaines sont des biens publics, s'attaquer à ces ouvrages, c'est porter atteinte à notre patrimoine et à l'identité même de notre commune.

Le conseil municipal dans son ensemble ne laissera rien passer.

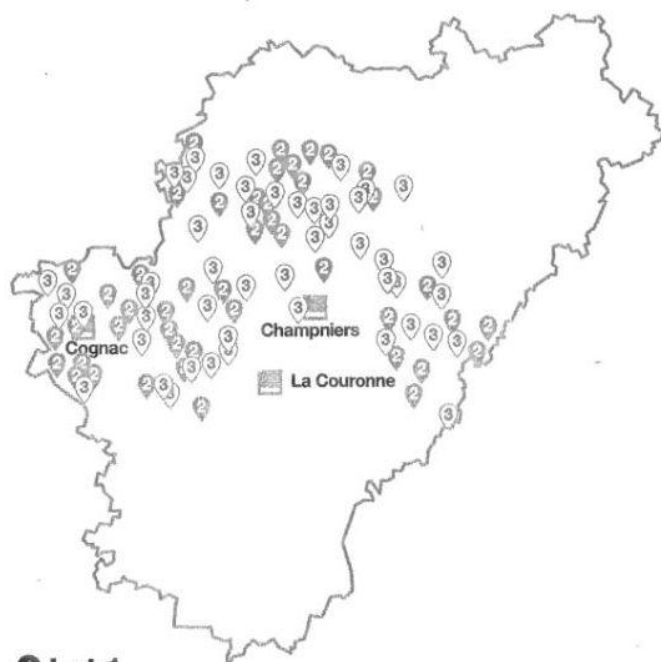


Nota : le 1er acte de vandalisme n'a pas fait l'objet de photos, mais on peut juger des dégâts aux nombreuses tuiles changées.

# En Charente, qu'en est-il de la fermeture du réseau cuivre ?

L'arrêt progressif du réseau cuivre en France a débuté. L'ensemble des clients qui possèdent des offres sur ce réseau se verront proposer une offre fibre ou une solution alternative pour pouvoir bénéficier des services téléphone, internet et TV.

## Dates de fermeture du réseau cuivre dans votre département



**1 Lot 1**  
Fermeture technique le 31/01/2025  
Pas de communes en « Lot 1 » sur « la Charente »

**2 Lot 2**  
Fermeture technique le 27/01/2026

- |                    |                     |                             |
|--------------------|---------------------|-----------------------------|
| • Anais            | • Foussignac        | • Nouère                    |
| • Angeac-Champagne | • Genté             | • Saint-Germain-de-Montbron |
| • Bassac           | • Gimoux            | • Saint-Groux               |
| • Birac            | • Les Gours         | • Saint-Preuil              |
| • Bunzac           | • Grassac           | • Saint-Simon               |
| • La Chapelle      | • Juillé            | • Salles-d'Angles           |
| • Charmé           | • Julienne          | • La Tâche                  |
| • Chassors         | • Ligné             | • Triac-Lautrait            |
| • Chazelles        | • Lonnes            | • Vaux-Rouillac             |
| • Chenon           | • Marillac-le-Franc | • Ventouse                  |
| • Cognac           | • Mervins           | • Verdille                  |
| • Coulonges        | • Mesnac            | • Vervant                   |
| • Courbillac       | • Mons              | • Vibrac                    |
| • Douzat           | • Nercillac         | • Vouharte                  |
| • Écuras           | • Orgedeuil         | • Xambes                    |
| • Eymouthiers      | • Saint-Amant-de-   |                             |

**3 Lot 3**  
Fermeture technique le 31/01/2027

- |                         |                       |                             |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| • Agris                 | • Hiersac             | • Saint-Ciers-sur-Bonnieure |
| • Ambérac               | • Houlette            | • Saint-Cybardeaux          |
| • Angeac-Charente       | • Javrezac            | • Saint-Fort-sur-le-Né      |
| • Aunac-sur-Charente    | • Lupsault            | • Saint-Front               |
| • Aussac-Vadalle        | • Maine-de-Boixe      | • Saint-Genis-d'Hiersac     |
| • Barbezières           | • Mainzac             | • Val-d'Auge                |
| • Bonneuil              | • Les Métairies       | • Saint-Sulpice-de-Cognac   |
| • Bouteville            | • Montbron            | • Sigogne                   |
| • Boutiers-Saint-Trojan | • Mosnac-Saint-Simeux | • Tusson                    |
| • Cellesfrouin          | • Nanciers            | • Valence                   |
| • Cellettes             | • Oradour             | • Vars                      |
| • Champmillon           | • Pranzac             | • Ranville-Breuillaud       |
| • Cherves-Richemont     | • Ranville-Breuillaud | • Rivières                  |
| • Cougens               | • Saint-Adjutory      | • La Rochette               |
| • Échaliet              |                       | • Moulins-sur-Tardoire      |
| • Fontenille            |                       | • Villognon                 |
| • Fouqueure             |                       | • Vouthon                   |
| • Mainxe-Gondeville     |                       | • Yvrac-et-Malleyrand       |

**!** 31/01/2026 : Fermeture commerciale des offres cuivre sur tout le territoire et pour tous les opérateurs.

### Fermeture technique le 31-01-2027 pour la commune de St Cybardeaux



**En clair, tous les abonnés à une ligne téléphonique (quelque soit leur opérateur) qui n'auront pas souscrits au raccordement à la FIBRE (raccordement gratuit) avant le 31 janvier 2027, n'aurons plus accès à leur ligne téléphonique, à partir de cette date.**

Que nous ayons accès à Internet ou que nous utilisions uniquement un téléphone, nous sommes tous concernés.

Les Télécommunications mais en plus et surtout, les Appels aux service de secours (*pour ceux qui n'ont pas de téléphone portable*), les Téléassurances, les Télétransmissions, la Vidéosurveillance, etc, ne fonctionnerons plus.



**TU AS 16 ANS?**

**RECENSEMENT CITOYEN  
OBLIGATOIRE**

→ Dans les 3 mois après ton anniversaire

**C'est obligatoire pour :**

- ✓ T'inscrire aux examens (BAC, permis...)
- ✓ Participer à la Journée Défense et Citoyenneté
- ✓ Être inscrit sur les listes électorales
- ✓ Exercer tes droits citoyens

**Où se recenser ?**

**MAIRIE DE SAINT-CYBARDEAUX**

🕒 Du mardi au vendredi  
de 14h00 à 17h30

☎ 05.45.21.75.08

✉ [mairie@stcybardeaux.fr](mailto:mairie@stcybardeaux.fr)

📁 Documents à apporter :

- ✓ Carte d'identité
- ✓ Livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile

**● Ne tarde pas !**

**Le recensement est simple et rapide**

## ← **VIGILANCE CITOYENNE :**



### Pour mémoire :

Des véhicules au comportement étrange ont été repérés dans des endroits et à des heures anormales, ce qui a suscité des inquiétudes.

► Si vous êtes témoins ou si vous constatez des situations qui vous paraissent étranges, par exemple, rôdeurs inquiétants, véhicules inhabituels et suspects, **merci d'en informer au plus vite le secrétariat de mairie.**

## **ASSOCIATIONS**

### **APE :**



Madame, Monsieur,

L'APE « Vive l'école » organise une vente de **PLANTS de Légumes, Fleurs :**

Nous laissons en libre service au secrétariat de la Mairie, les bons de commande.

Si vous souhaitez réaliser une commande, vous devez compléter le Bon de commande, en inscrivant **vos coordonnées**, puis le déposer dans la boîte aux lettres de l'APE à l'école, ou bien à la mairie ou prendre contact avec notre présidente, Mme MAYOUX Mélissa par téléphone au 06-72-43-35-65.

**La date limite des retours des bons de commande est le JEUDI 23 Avril 2026.**

**Vous devez Obligatoirement indiquer vos coordonnées et joindre votre règlement (espèce ou chèque à l'ordre de l'Association A.P.E « VIVE L'ÉCOLE »**

Votre participation nous aidera à financer les sorties scolaires, ainsi que l'achat de matériel pour l'école.

Merci pour votre participation.

Cordialement. L'équipe de « L'APE VIVE L'ÉCOLE ».



## GYM ROCK :

### ← **Samedi 18 Avril 2026 en matinée :** **- RANDONNEE OUVERTE A TOUS**

2 circuits proposés : 5 à 6kms et 9 à 10kms,

Ravitaillement sur le parcours,

Pot de l'amitié en fin de randonnée,

Réservation obligatoire

**Renseignements au 06-24-70-74-30**



## ENSEMBLE EN FÊTE :

L'association vous propose :

← **le samedi 27 juin 2026**, une **MARCHE GOURMANDE** (informations au 06-78-25-82-93)

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU ROUILLACAIS :

L'Amicale du Don du Sang Bénévole du Rouillacais, en collaboration avec l'Établissement Français du Sang organise 5 collectes durant l'année 2026. (ci-dessous les dates des 4 prochaines)

- **Mercredi 20 Mai 2026 : Genac-Bignac**  
Salle Polyvalente de Genac, de 16h30 à 19h30.
- **Mercredi 29 Juillet 2026 : Rouillac**  
Grande Salle du « 27 », de 16h30 à 19h30.
- **Mardi 29 Septembre 2026 : Genac-Bignac**  
Salle Polyvalente de Genac de 16h30 à 19h30.
- **Lundi 21 Décembre 2026 : Genac-Bignac**  
Salle Polyvalente de Genac, de 16h30 à 19h30.



## A TOUTES LES ASSOCIATIONS :

Si vous souhaitez communiquer vos événements via les supports communaux, n'hésitez pas à déposer vos articles à la mairie et merci d'anticiper les dépôts de vos annonces d'événements à venir pour qu'elles soient publiées à temps :

- Sur **St Cybardeaux Informations**,
- Sur **Intramuros**,

– Possibilité également de publier sur **Intramuros** via l'**Office du Tourisme du Rouillacais**.

## **CINE CLUB :**

### **En Avril**

Rouillac



*Les Enfants vont bien*

14/04

Rouillac



*Les Échos du passé*

18/04

Rouillac



*Anna Searle Festival*

24/04 - 28/04

Tarif plein : 5€

Tarif réduit (-12ans) : 4€

Tarif groupe (10pers.) : 3,50€

**Nota :**

Pour tous ces films : détails et bandes annonces sur « [www.crcatb.fr](http://www.crcatb.fr) »

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **← NOUVELLE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE :**



SolutionsTechEnergies est spécialisée dans :

- ✓ Installation de pompes à chaleur
- ✓ Installation de climatisation
- ✓ Chauffe-eau thermodynamique
- ✓ Dépannage
- ✓ Entretien & maintenance
- ✓ Solutions énergétiques durables

Entreprise qualifiée RGE QualiPAC, permettant aux clients de bénéficier, sous conditions, des aides à la rénovation énergétique MaPrimeRenov et CEE.

Dirigée par David Raguet, artisan local, 110 chemin de Chez Proulaud – 16170 Saint-Cybardeaux.

Contact : 06 98 17 31 51

*Communiqué de l'entreprise*

Chers maires,

Tout d'abord, je profite de l'opportunité qui m'est donnée pour remercier tous ceux d'entre vous qui sont venus jusqu'à nous pour assister aux cérémonies données ces derniers mois par la gendarmerie de Charente. Ensuite, j'espère que le premier numéro de la Cagouille bleue envoyé le 31 janvier vous est bien parvenu et qu'il n'est pas resté au niveau de votre secrétariat. Pour ceux qui l'ont bien eu, j'é mets le vœu que sa lecture vous aura intéressé.

Dans moins de 3 semaines, ce seront les vacances scolaires, toujours propices aux cambriolages. N'hésitez pas à diffuser les rappels de prévention que nous vous faisons ici, et à promouvoir l'inscription à l'Opération Tranquillité Vacances pour vos administrés qui quitteraient leur domicile. Dernière chose, comme vous le lirez en bas à droite de la page, je vous propose de venir nous voir à Angoulême, pour que nous vous présentions l'organisation de la gendarmerie dans le département et échanger sur vos problématiques du quotidien. Inscrivez-vous, venez visiter, avec vos adjoints, le cœur opérationnel de la gendarmerie de Charente !

Vous assurant de notre implication dans votre sécurité quotidienne et celle de vos administrés,

Colonel de Penfentenyo de Kervéréguin

### CONSEILS ANTI-CAMBRIOLAGES

#### Quelques bonnes habitudes en cas d'absence

- Ne l'annoncez pas sur les réseaux sociaux
- Ne laissez pas de message évocateur sur votre répondeur, transférez vos appels
- Prévenez vos voisins dans la mesure où vous avez confiance en eux
- Entretenez votre végétation (ne pas montrer que le lieu est inoccupé)
- Faites ouvrir et fermer vos volets par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage aléatoire
- Rangez votre matériel de jardinage dans un local fermé
- Inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances de la gendarmerie
- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre scellé

#### Protéger votre habitation dans la durée

- Un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence
- Un éclairage extérieur avec détection de mouvement
- Une porte d'entrée et des fenêtres résistantes à l'effraction
- Un système électronique qui détecte et signale toute intrusion
- Un système vidéo avec des caméras placées judicieusement, et une détection de mouvement. Sauvegarde des images par votre fournisseur

#### Si vous êtes tout de même victime

Ne touchez à rien et appelez immédiatement le 17 (police ou gendarmerie), même s'il s'agit a priori d'une simple tentative.

#### Inscrivez-vous à l'Opération tranquillité vacances

**S'inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV) (Démarche en ligne)**

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité...

[servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)

#### Testez le niveau de protection de votre habitation



### INTERPELLATION D'UN CAMBRIOLEUR DE SERVICES TECHNIQUES

Le 14 mars à Salles-d'Angles, un agent communal remarque un véhicule quittant le service technique de la commune. Il adopte le bon réflexe : **relever la plaque d'immatriculation et alerter la gendarmerie.**

Moins de 3h après, les gendarmes de la brigade de Cognac interpellent et placent en garde à vue le suspect, avouant avoir vendu la plupart du matériel. L'acheteur, lui aussi interpellé, s'est vu rendre l'ensemble des outils volés : deux souffleurs, un taille-haie, une tronçonneuse, une perceuse et une ponceuse.

### CYBERSECURITÉ DU QUOTIDIEN

Une campagne d'hameçonnage (phishing) est actuellement en cours à destination des personnes de la sphère publique. L'ANSSI demande une vigilance particulière face à une sollicitation suspecte ou inhabituelle.

#### Conseil n°1 : Ne communiquez jamais d'informations sensibles par mail

Aucune administration ou société ne vous demandera des données trop personnelles

#### Conseil n°2 : Soyez vigilant avec les mails provenant d'internet

Ils ont pour objet "Internet" sur votre messagerie

#### Conseil n°3 : Ne faites pas confiance au nom affiché par l'expéditeur

Les cybercriminels choisissent le nom indiqué de l'expéditeur (ex : "Gendarmerie Nationale")

#### Conseil n°4 : Ne cliquez pas sur les liens ou les pièces jointes

Joindre des documents contenant des virus et des logiciels malveillants est une tactique connue

Un doute ? Contactez l'expéditeur par un canal de confiance ou contactez votre référent SSI.

### NOUS VOUS INFORMONS EN TEMPS RÉEL

#### Communication opérationnelle auprès des élus de jour et de nuit

Dans la journée, votre brigade de proximité vous informe des événements par SMS ou par appel. À partir de 19h et jusqu'à 8h le lendemain, c'est le Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG) qui vous informe par SMS dans le cas de l'une des infractions suivantes :

- Vol/dégradation d'édifice publique
- Vol en résidence avec/ sans effraction
- Violences intrafamiliales
- Accident à la circulation
- Disparition/ fugue
- Tapage nocturne
- Conflit de voisinage

**RAPPEL : Venez visiter notre CORG. Inscrivez-vous au 05 45 37 50 15 / 06 28 49 61 93.**